



Losser Audit
Commissaire aux comptes

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019

ASSOCIATION VU D'UN OEUF

Association régie par la loi de 1901 déclarée à la Préfecture de la Meuse

Siège social : 1, rue du Château
55160 FRESNES EN WOËVRE

SIREN 379 877 327

Assemblée générale ordinaire du 4 juillet 2020

Exemplaire destiné au dépôt des comptes



Losser Audit
Commissaire aux comptes

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**
Exercice du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019

ASSOCIATION VU D'UN OEUF

Association régie par la loi de 1901 déclarée à la Préfecture de la Meuse

Siège social : 1, rue du Château
55160 FRESNES EN WOËVRE

SIREN 379 877 327

LOSSER Audit

S.A.S. au capital de 1.000 € - R.C.S. Bar-le-Duc 798 050 415
Société de Commissaire aux comptes membre de la Cie Régionale de Nancy
16 Bis, rue de Souville - BP 20123 - 55103 VERDUN Cedex - Tél. 03 29 84 12 73
T.V.A. Intracommunautaire FR 70 798050415



Losser Audit
Commissaire aux comptes

Aux adhérents,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION VU D'UN OEUF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par votre Conseil d'administration le 4 juillet 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.



Losser Audit
Commissaire aux comptes

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Subventions

Nous avons contrôlé la comptabilisation des subventions reçues sur l'exercice. Nous avons obtenu les éléments probants justifiant la réalité et l'exhaustivité des opérations comptabilisées à ce titre dans les comptes de votre association. Nous nous sommes également assurés de la juste valorisation des subventions à encaisser au titre de l'exercice 2019.

VÉRIFICATION DU RAPPORT FINANCIER ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS AUX ADHÉRENTS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels de votre Association.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.



Losser Audit

Commissaire aux comptes

RESPONSABILITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date



Losser Audit
Commissaire aux comptes

- de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

VERDUN, le 4 juillet 2020



LOSSEr Audit S.A.S.
Jean-Christophe LAFLOTTE
Commissaire aux comptes

 Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	3 718,30	3 635,43	82,87	539,38
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	200,00		200,00	425,00
ACTIF IMMOBILISE TOTAL	3 918,30	3 635,43	282,87	964,38
Stocks				
Avances et acomptes versés sur comman	880,00		880,00	
Créances				
Usagers et comptes rattachés				1 958,78
Autres créances	21 900,30		21 900,30	40 527,81
Divers				
Disponibilités	35 074,03		35 074,03	242,79
Charges constatées d'avance	1 484,66		1 484,66	856,84
ACTIF CIRCULANT TOTAL	59 338,99		59 338,99	43 586,22
Charges à répartir sur plusieurs exerci				
TOTAL DE L'ACTIF	63 257,29	3 635,43	59 621,86	44 550,60

Bilan

	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
PASSIF		
Report à nouveau	5 321,35	-19 852,73
RESULTAT DE L'EXERCICE	15 477,02	25 174,08
FONDS PROPRES	20 798,37	5 321,35
Fonds associatifs avec droit de reprise		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS TOTAL I		
TOTAL II		
TOTAL III		
Emprunts obligataires convertibles		
Découverts et concours bancaires		1 437,31
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		1 437,31
Emprunts et dettes financières diverses		220,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 307,02	9 567,91
Dettes fiscales et sociales	19 516,47	19 566,09
Autres dettes		937,94
Produits constatés d'avance	6 000,00	7 500,00
DETTES TOTAL	38 823,49	39 229,25
TOTAL DU PASSIF	59 621,86	44 550,60

Compte de fonctionnement

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT						
Produits des prestations	18 282,20	9,32	9 978,50	6,03	8 303,70	83,22
Produits des activités annexes	5 397,86	2,75	738,50	0,45	4 659,36	630,92
CHIFFRE D'AFFAIRES	23 680,06	12,07	10 717,00	6,48	12 963,06	120,96
Subventions de fonctionnement	172 150,60	87,76	154 420,00	93,33	17 730,60	11,48
Autres produits de gestion courante	448,29	0,23	1 566,51	0,95	-1 118,22	-71,38
Reprise de prov. et transf. de charges	279,92	0,14	816,06	0,49	-536,14	-65,70
Total produits fonction.	196 558,87	100,20	167 519,57	101,25	29 039,30	17,33
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
Rémunérations du personnel	77 612,83	39,57	72 125,41	43,59	5 487,42	7,61
Charges sociales et fiscales	28 341,89	14,45	36 157,34	21,85	-7 815,45	-21,62
Honoraires	5 995,60	3,06	3 091,00	1,87	2 904,60	93,97
Consommations	25 230,18	12,86	19 494,85	11,78	5 735,33	29,42
Services extérieurs	18 755,15	9,56	21 921,06	13,25	-3 165,91	-14,44
Autres services extérieurs	22 115,75	11,27	22 266,86	13,46	-151,11	-0,68
Impôts, taxes et vers. assimilés			222,80	0,13	-222,80	-100,00
Redevance	5 787,10	2,95	2 522,97	1,52	3 264,13	129,38
Autres charges courantes gestion	732,94	0,37	1 000,00	0,60	-267,06	-26,71
Dot. Amortiss. et provisions	456,51	0,23	1 239,43	0,75	-782,92	-63,17
Total charges fonction.	185 027,95	94,32	180 041,72	108,82	4 986,23	2,77
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	11 530,92	5,88	-12 522,15	-7,57	24 053,07	-192,08
Produits financiers	2,07		12,15	0,01	-10,08	-82,96
Résultat financier	2,07		12,15	0,01	-10,08	-82,96
RESULTAT COURANT	11 532,99	5,88	-12 510,00	-7,56	24 042,99	-192,19
Produits exceptionnels	4 104,03	2,09	297,91	0,18	3 806,12	NS
Charges exceptionnelles	160,00	0,08	302,00	0,18	-142,00	-47,02
Résultat exceptionnel	3 944,03	2,01	-4,09		3 948,12	NS
SOLDE INTERMEDIAIRE	15 477,02	7,89	-12 514,09	-7,56	27 991,11	-223,68
Report des ressources ex anter.			37 688,17	22,78	-37 688,17	-100,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	15 477,02	7,89	25 174,08	15,22	-9 697,06	-38,52

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : VU D'UN OEUF

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 59 622 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent de 15 477 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 16/03/2020 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Matériel de bureau et informatique : 3 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 718			3 718
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	3 718			3 718
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	425		225	200
Immobilisations financières	425		225	200
ACTIF IMMOBILISE	4 143		225	3 918

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 179	457		3 635
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	3 179	457		3 635
ACTIF IMMOBILISE	3 179	457		3 635

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 23 585 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	200		200
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	21 900	21 900	
Charges constatées d'avance	1 485	1 485	
Total	23 585	23 385	200
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	À la clôture
Fonds propres sans droit de re					
Fonds propres avec droit de re					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à Nouveau	-19 853	25 174			5 321
Excédent ou déficit de l'exercice	25 174	-25 174	15 477		15 477
Situation nette	5 321		15 477		20 798
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commo					
TOTAL	5 321		15 477		20 798

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 38 823 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 307	13 307		
Dettes fiscales et sociales	19 516	19 516		
Dettes sur immobilisations et comptes Produits constatés d'avance	6 000	6 000		
Total	38 823	38 823		

Charges à payer

	Montant
FOURNIS. FACTURES NON PARVENUES	3 966
DETTES PROVISIO. POUR CONGES PAYES	4 287
CHARGES SOCIALES SUR CONGES PAYES	1 439
Total	9 693

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES D AVANCE ASSURANCE	763		
CHARGES D AVANCE DEPLIANTS	583		
CHARGES D AVANCE BROCHURES	139		
Total	1 485		

 Notes sur le bilan

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES D AVANCE CD MEUSE	2 500		
PRODUITS CONSTATES D AVANCE GRAND EST	3 500		
Total	6 000		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 1 800 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Autres informations

Donations

Fonds dédiés

Ressources provenant de la générosité du public

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours de l'exercice B	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restants à engager en fin d'exercice A - B + C
Sous total					
Sous total					
TOTAL					



Association Vu D'un Œuf

01 rue du château / 55160 Fresnes-en-Woëvre

N° RNA : W553002028 / N° SIRET 379 877 327 00062

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 04 JUILLET 2020 à 16h00

Présents : Paul Bruant, Sylvie Castano, Xavier Charles, Valérie Deloge, Nathalie Durand, Emmanuelle Graff, Stéphanie Georges, Jean-Philippe Gross, Christine Jaszczyszyn, Delphine Jattiot, Véronique Kourgousoff, Laurence Lenhard, Antoine de la Roncière, Benoît Vermandé,

Permanent : Emmanuelle Pellegrini, directrice et Marine Soler, assistante de production

Excusés : Hélène Gehin et Clément Vidot donnent pouvoir à Christine Jaszczyszyn, Claire Zins et Claire Jaszczyszyn donnent pouvoir à Nathalie Durand, Charlotte Picard donne pouvoir à Laurence Lenhard, Lucie Kourgousoff à Véronique Kourgousoff.

Absents : Mireille Tani, Olivier Rolland, Didier Kourgousoff

Démissions : Katheline Floquet

Nouveaux membres : Justine Barbier (étudiante), Violette Hacquard (étudiante).

Membres décédés : Jean-Jacques Assa et Edgar Meyer.

Ordre du jour :

1- Vie de l'association

2- Approbation des comptes de l'association Vu d'Un Œuf pour l'exercice 2019

3- bilan d'activités 2019

4- Informations et décisions suite à l'épidémie de covid19 pour l'année 2020

1- Vie de l'association

Le Commissaire aux Comptes nommé lors de l'assemblée générale extraordinaire du 07 septembre 2019, Monsieur Jean-Christophe Laflotte, du cabinet Losser Audit à Verdun, présente la synthèse de ses travaux.

Il rappelle tout d'abord l'importance de compléter les statuts par un règlement précisant, entre autre :

- les fonctions des membres du conseil d'administration, sans quoi les décisions doivent être approuvées par l'assemblée générale. Il propose de réfléchir à la fusion du Conseil d'Administration et du bureau de l'association, permettant de dimensionner les instances de manière plus proche de la réalité.
- Les droits de signature et les droits de recruter
- Le montant de la cotisation
- La présence ou non des élus institutionnels financeurs
- Le développement de la presse et des médias

Ce document devra être approuvé par une assemblée générale extraordinaire.

Emmanuelle Pellegrini, la directrice ajoute que la rédaction d'un règlement est obligatoire dès lors que l'association perçoit des financements publics. C'est aux membres du bureau de travailler à l'élaboration de ce règlement. La directrice met à disposition des modèles et des documents d'aide.

Nathalie Durand, la présidente ajoute que ce travail permet de prendre du recul et de se questionner sur les problématiques en prenant le temps de la concertation et de la réflexion.

Les membres du bureau actuels souhaitent conserver leur mandat.

2- Approbation des comptes

Jean-Christophe Laflotte fait lecture de la synthèse du rapport financier du comptable : après une année compliquée, la situation financière de l'association en 2019 est saine. L'année 2019 présente 196 000 € de produits, 172 000 € de subventions, 185 000 € de charges ; il est constaté un excédent de 11 000 € avec 20 000 € en fonds propres et une capacité d'autofinancement à investir de 15 800 €. Le commissaire aux comptes certifie les comptes de l'année 2019 sans réserve.

PREMIERE RESOLUTION :

Connaissance prise des comptes annuels de l'exercice 2019 et de l'avis du commissaire aux comptes, l'assemblée générale des adhérents adopte lesdits comptes et rapports dans toutes leurs parties ainsi que les opérations qu'ils traduisent et constate l'existence d'un excédent net comptable de 11 000 Euros.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale des adhérents décide, sur la proposition du conseil d'administration, de virer la totalité de l'excédent de l'exercice sur le compte de report à nouveau.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

3- Bilan d'activité 2019

Emmanuelle Pellegrini rappelle l'ensemble des actions réalisées lors de l'année 2019 par la présentation d'un diaporama.

TROISIEME RESOLUTION :

Connaissance prise du bilan d'activité de l'année 2019, l'assemblée générale des adhérents approuve le bilan présenté.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION :

Les pouvoirs les plus étendus sont conférés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifiés conformes des présentes aux fins d'accomplir les éventuelles formalités de publicité requises par les textes en vigueur ou se prévaloir des présentes à toutes fins.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

4- Informations et décisions suite à l'épidémie de covid19 pour l'année 2020

La situation d'urgence sanitaire, la fermeture des lieux de vie, le confinement de la population ont considérablement bousculé la programmation des actions culturelles de l'association. Emmanuelle Pellegrini a réalisé un suivi constant de la situation notamment par l'intermédiaire de la Plateforme des Musiques de création Grand Est le Réseau National Futurs Composés dont Vu D'un Oeuf fait partie.

Il a été décidé lors de précédentes réunions des membres du bureau et autant que possible :

- de reporter toutes les actions entre juin 2020 et février 2021
- de payer les intermittents et intervenants qui rencontreraient de grandes difficultés.

Les artistes non intermittents ont été soutenus dans ce cadre (plasticien ou compositeur)

- de maintenir le festival Densités dans une configuration spécifique dans le respect des gestes barrières et des contraintes sanitaires avec notamment la réservation de salles supplémentaires. Le programme a dû être remanié en conséquence.

De nouveaux crédits ont pu être accordés grâce au travail de Marine Soler et de la directrice (subvention CAF dans le cadre du réseau d'aide à la parentalité, DRAC, mécénats).

Le programme est pour l'instant re-dessiné jusqu'en juin 2021 en prenant en compte toutes ces difficultés. Une action non prévue marquera la reprise des activités interrompues le 15 mars 2020 : un atelier dans le cadre des « vacances apprenantes » pour l'ALSH de Verdun avec une plasticienne du 24 au 28 juillet. Cependant des incertitudes sanitaires laissent l'équipe des permanents dans une grande incertitude, notamment à l'approche du Festival Densités. Le bureau et sa présidente sont présents pour les soutenir.

Une entrevue a été organisée avec la nouvelle équipe municipale de Fresnes en Woëvre à savoir Madame la Maire, Martine Galtié, l'élue chargée de la vie associative, Jean-Marie Lignot, Nathalie Durand et Emmanuelle Pellegrini afin de renouer un dialogue interrompu lors du mandat précédent.

Un prochain rendez vous est à programmer avec le nouvel élu à la culture de la Codecom (non encore connu à ce jour, la nouvelle assemblée venant d'élire son nouveau président) du territoire de Fresnes pour mettre en œuvre les procédures nécessaires à la tenue du festival Densités.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

La présidente Nathalie Durand



Feuille de présence
de l'AG du 4 juillet 2020
16h00

1 DURAND Nathalie
2 LEBLANC Laure
3 BENOÎT Veronique

4 KOURGOUSOFF Veronique
5 DUBOIS Valérie
6 JASZCZYSZYN Christine

7 DE LA FONCIÈRE Antoine

8 CASTANO Sylvie

9 JATTIOT Delphine

10 Jean-Philippe GROS

11 Xavier CHARLES

12 Emmanuelle GRATIF

13 Stéphanie Lacroix

14 Helene Jehin représentée par
Christine Jaszczyszyn

15 Claire ZINS représentée par

Veronique
Paul Brient







